



Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 novembre 2021

Entreprises communes: les auditeurs attribuent de bonnes notes aux partenariats public-privé de l'UE

La Cour des comptes européenne a validé les comptes 2020 et les opérations sous-jacentes de toutes les entreprises communes de l'UE, les partenariats public-privé conclus entre l'Union et l'industrie et des groupes de recherche. En 2020, qui marquait leur septième année d'existence sur une durée de vie de dix ans, la plupart des entreprises communes avaient déjà mis en œuvre les deux tiers environ de leurs activités relevant d'Horizon 2020, le programme-cadre de l'UE qui finance la recherche et le développement technologique. Les auditeurs ont par ailleurs constaté que les entreprises communes avaient su exploiter des synergies pour préserver la continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19 et pour atténuer l'incidence éventuelle de cette dernière sur les services fournis.

Pour mener à bien leurs activités de recherche et d'innovation dans leurs domaines de spécialité, les huit entreprises communes de l'UE relevant d'Horizon 2020 gèrent un budget total de 19,7 milliards d'euros. Ces ressources se composent de liquidités fournies par la Commission européenne via ses programmes de recherche et d'innovation, ainsi que de contributions en nature et d'ordre financier apportées par les partenaires privés, les États participants et des organisations intergouvernementales. Les entreprises communes ont principalement recours à des appels à propositions pour sélectionner les meilleurs projets à financer. Fusion for Energy, qui dépend d'Euratom, dispose d'un budget estimé autour de 15 milliards d'euros pour financer la partie européenne de la mise en œuvre du projet de fusion nucléaire ITER en France. Ce budget englobe le coût d'exploitation de l'installation nucléaire de 2028 à 2035. En février 2021, le Conseil de l'UE a approuvé la contribution d'Euratom à Fusion for Energy pour quelque 5,6 milliards d'euros sur le cycle budgétaire 2021-2027.

Comme chaque année, les auditeurs ont examiné la situation financière de toutes les entreprises communes pour l'exercice écoulé. Ils ont constaté que les comptes étaient fiables eu égard aux règles comptables internationales et que les opérations sous-jacentes ne comportaient pas d'anomalies significatives, au niveau tant des paiements que des recettes.

«Même si plusieurs aspects restent perfectibles, notre audit pour l'exercice 2020 confirme la bonne gestion des entreprises communes sur le plan financier comme sur celui de la conformité», a déclaré M^{me} Ildikó Gáll-Pelcz, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel sur les entreprises communes de l'UE adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«Nous relevons avec satisfaction que les entreprises communes ont adapté leur activité aux contraintes imposées par la pandémie sans que cela n'ait eu d'incidence majeure sur leurs travaux et les prestations à fournir, et ce grâce aux synergies en place.»

Les auditeurs ont toutefois souligné plusieurs points à améliorer: ainsi, malgré l'efficacité globale des contrôles internes, des faiblesses ont été relevées dans la planification annuelle des paiements et dans des systèmes informatiques locaux. Les résultats de l'audit des paiements de subventions ont par ailleurs montré que les frais de personnel constituaient la principale source d'erreur et qu'une rationalisation plus poussée des règles et procédures en la matière s'imposait pour les futurs programmes-cadres de recherche. En outre, dans certains cas, des insuffisances au niveau des ressources humaines risquent de nuire à la performance globale des entreprises communes et pourraient se traduire par la perte de compétences clés, des chaînes de responsabilités mal définies et une diminution de l'efficacité des agents.

Les auditeurs ont contrôlé le taux d'exécution des activités des entreprises communes et ont estimé que, fin 2020, elles avaient déjà signé 88 % des conventions de subvention prévues pour Horizon 2020 et réalisé 62 % environ des objectifs de contributions de leurs membres pour les activités relevant de ce programme. Mais il existe des différences très nettes entre les entreprises communes, qui affichent un niveau d'avancement variable selon la nature de leur domaine de recherche, la durée de leurs projets et leur fonctionnement. Les activités établies lors du CFP 2007-2013 au titre du septième programme-cadre de recherche et de développement technologique et du programme relatif au réseau transeuropéen de transport ont été presque intégralement mises en œuvre.

Enfin, les auditeurs ont salué le fait que toutes les entreprises communes avaient pris des mesures correctrices pour répondre aux observations tirées des audits des années précédentes. Ils ont notamment constaté que Fusion for Energy avait considérablement amélioré la qualité des informations figurant dans ses comptes annuels 2020 en présentant une estimation du coût total, en euros, des éléments qu'elle doit livrer dans le cadre du projet de fusion nucléaire ITER (18 milliards d'euros). Mais ils soulignent aussi que tout changement dans les principales hypothèses qui sous-tendent l'estimation et l'exposition au risque pourrait entraîner d'importantes augmentations des coûts et de nouveaux retards dans la mise en œuvre du projet ITER.

Le document de synthèse intitulé «2020 – L'audit des entreprises communes de l'UE en bref», ainsi que le rapport complet sur les entreprises communes sont disponibles sur le [site internet de la Cour](#).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547

Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502